

Table des matières

L'attribution totale du patrimoine commun au conjoint survivant supprime-t-elle le compte de récompenses ? 7

Jim SALVAGE

Introduction	7
Section 1. Les comptes de récompenses	9
§ 1. La nature des récompenses : opération de liquidation	9
§ 2. Liberté contractuelle encadrée	11
Section 2. L'attribution totale du patrimoine commun	21
§ 1. La nature de la clause d'attribution : clause de partage	21
§ 2. Liberté contractuelle	23
Section 3. Comptes de récompenses et attribution du patrimoine commun	28
§ 1. Absence de clause relative aux comptes de récompenses	28
A. La clause d'attribution et le droit à récompense	29
B. La clause d'attribution et la compensation des récompenses	32
§ 2. Présence d'une clause relative aux comptes de récompenses	39
Conclusion	41

L'incidence de l'existence d'une clause de partage inégal du « patrimoine commun » sur la composition de la masse de partage 45

Florence PEETERS

Introduction	43
Section 1. La composition « classique » de la masse de partage : bref rappel	45
§ 1. La masse de partage des héritiers réservataires autres que le conjoint survivant	47
§ 2. La masse de partage des héritiers non réservataires	48
§ 3. La masse d'exercice d'usufruit du conjoint survivant	49
§ 4. L'examen de deux cas pratiques	50
A. En présence d'un conjoint survivant et d'enfants communs	50
B. En présence d'un conjoint survivant et de frères et sœurs	52

Section 2. Les conséquences de l'insertion d'une clause de partage inégal du « patrimoine commun » par les époux dans leur convention matrimoniale ou un acte modificatif de leur convention matrimoniale	53
§ 1. La clause de partage inégal du « patrimoine commun » : de multiples possibilités	53
§ 2. Les conséquences du choix d'une telle clause sur la masse de partage	54
§ 3. L'examen de deux cas pratiques	55
A. En présence d'un conjoint survivant et d'enfants communs	55
B. En présence d'un conjoint survivant et de frères et sœurs	57
Section 3. Le cas particulier de la combinaison d'une clause de partage inégal du « patrimoine commun » avec une clause d'apport en présence d'enfants communs : l'article 2.3.57 du Code civil	59
§ 1. En théorie	59
§ 2. En pratique	60
Section 4. Le cas particulier du choix d'une clause de partage inégal du « patrimoine commun » en présence d'enfants non communs : l'article 2.3.58 du Code civil	62
§ 1. En théorie	62
§ 2. En pratique	63
Section 5. Le cas particulier de la donation d'un bien « commun » en présence d'une clause de partage inégal du « patrimoine commun »	65
§ 1. La décision rendue par la Cour de cassation	66
§ 2. Les difficultés induites de l'application de la thèse « moderne » ayant une incidence sur la composition de la masse de partage	68
§ 3. La portée de la décision	72
Conclusion	73

Les droits du conjoint survivant : masse de calcul, masse d'exercice et masse de partage 75

Hélène CASMAN

Introduction 75

Section 1. L'usufruit légal du conjoint survivant en concours avec des descendants du défunt : la masse d'exercice de son usufruit 76

 § 1. L'usufruit sur toute la succession 76

A.	Les biens existants	77
B.	Déduction des legs	79
C.	Biens donnés avec réserve d'usufruit	80
D.	Autres biens, pour permettre au conjoint survivant de jouir de ses droits réservataires	81
§ 2.	La contribution aux dettes de la succession	88
Section 2.	L'usufruit successif: la masse de calcul de l'usufruit réservataire	90
§ 1.	Le bien grevé d'usufruit successif et sa valeur pour l'application des règles du rapport	90
§ 2.	L'usufruit successif n'est pas pris en compte dans la masse de calcul	91
§ 3.	L'imputation de l'usufruit successif sur la réserve du conjoint survivant	93
A.	Imputation sur la réserve abstraite du conjoint survivant	93
B.	Sur la réserve concrète du conjoint survivant	97
Section 3.	L'usufruit du conjoint survivant et l'égalité entre les enfants: la masse de partage entre les enfants	97
	Résumé en guise de conclusion	102

La composition des lots au sein des masses de partage (articles 4.73 à 4.75 du nouveau Code civil)

Alexandra Demortier et Laurent Sterckx

	Introduction	105
Section 1.	Les masses de partage	106
§ 1.	La masse de partage issue de la succession testamentaire	106
§ 2.	La masse de partage issue de la succession légale	109
§ 3.	La succession légale en présence d'héritiers exhérédés par un legs universel consenti à un cohéritier	111
§ 4.	La constitution de plusieurs masses de partage au sein des successions testamentaires et légales	113
A.	Les masses concomitantes susceptibles de se former dans la succession testamentaire et/ou légale	113
B.	Les masses concomitantes susceptibles de se former dans la succession légale	116
§ 5.	Retrachements et ajouts de et aux masses de partage	119
A.	Les dettes et les charges	119

B. Les fruits et intérêts	120
Section 2. Le partage aléatoire des lots (articles 4.73 et 4.75 du Code civil)	123
§ 1. La constitution des lots	123
A. L'égalité en valeur des lots	124
B. L'égalité en nature des lots	126
§ 2. La soulte (art. 4.75, § 1 ^{er} , du Code civil)	130
§ 3. La compensation (art. 4.75, § 2, du Code civil)	132
Section 3. Exceptions à la composition aléatoire des lots (art. 4.74 du Code civil)	136
§ 1. Les dispositions légales permettant de déroger au partage aléatoire	137
§ 2. Les dispositions testamentaires	139
§ 3. Dérogations conventionnelles	143
§ 4. Dérogations amiables	143
Section 4. La vente forcée des biens non commodément partageables (art. 4.77 du Code civil)	145
Conclusion	146

Le créancier de l'héritier exhérédé peut-il encore faire « opposition au partage » au sens de l'article 4.101 du Code civil ? 149

Frédéric LALIÈRE

Section 1. Le principe de l'opposition au partage	149
§ 1. Comment le créancier peut-il former son opposition et intervenir ?	150
§ 2. Quand le créancier doit-il former l'opposition et intervenir ?	151
§ 3. Quels sont les effets de l'opposition et de l'intervention ?	151
§ 4. Que peut faire le créancier s'il n'est pas tenu compte de son opposition et de son intervention ?	152
§ 5. Que peut faire le créancier qui n'a pas fait opposition et n'est pas intervenu au partage ?	152
Section 2. Réserve en valeur – Absence d'indivision – Absence de partage	153
Section 3. Opportunité de la mise en œuvre de l'article 4.101 du Code civil par le créancier d'un réservataire exhérédé ?	158

La protection des tiers de bonne foi, telle que conçue par le livre 3 du Code civil, et la jurisprudence récente de la Cour de cassation

Remettent-elles en cause l'effet déclaratif du partage maintenu, par ailleurs, par le livre 4 ?	163
Rachel SABBAH	
Introduction	163
Section 1. Rappel des concepts de base : indivision et partage	165
Section 2. L'effet déclaratif du partage	166
§ 1. Aucune modification n'a été apportée à l'effet déclaratif du partage lors de l'adoption du livre 4 – Énoncé de la règle	166
§ 2. Origine de la fiction	168
§ 3. <i>Ratio legis</i> de la fiction : protection des cohéritiers, à l'exclusion des tiers	169
§ 4. Caractère supplétif	170
§ 5. Portée de la règle	170
§ 6. Premiers constats	175
Section 3. L'entrée en vigueur du livre 3 a-t-elle des implications quant à l'effet déclaratif du partage ?	177
§ 1. L'effet déclaratif du partage est-il désormais limité aux indivisions successorales ?	178
§ 2. Quels sont les apports du livre 3 en matière de protection des droits des tiers et quels sont ses impacts sur l'effet déclaratif du partage ?	179
A. L'article 3.17 du Code civil	179
B. L'article 3.30 du Code civil	184
C. L'article 3.34 du Code civil	191
D. Conclusion	191
Section 4. L'arrêt de la Cour de cassation du 21 janvier 2021	192
§ 1. La théorie de l'apparence ou de la confiance légitime	193
§ 2. Contexte	195
§ 3. Les conclusions de l'avocat général	196
§ 4. L'arrêt de la Cour de cassation	197
§ 5. Enjeux et enseignements	198
A. Controverse tranchée par la Cour de cassation : les tiers de bonne foi sont protégés, sous certaines conditions, en cas d'extinction avec effet rétroactif du titre conférant à l'origine des droits purs et simples mais affecté ultérieurement d'une cause de disparition	199

B. La Cour de cassation ne consacre en revanche ni la théorie de la propriété apparente ou de l'héritier apparent	201
C. L'arrêt de la Cour de cassation ne remet pas en cause l'effet déclaratif du partage	206
D. Conclusion	207

Les reprises d'apports – Incidences sur le partage de l'actif commun et clauses 209

Philippe DE PAGE

Section 1. Généralités	209
Section 2. Les problématiques influençant le partage de l'actif post-communautaire	211
§ 1. L'application du régime général des récompenses	211
§ 2. L'exigence de la reprise du bien existant « en nature »	212
§ 3. La reprise du logement principal de la famille	214
§ 4. L'apport forfaitaire – Un régime particulier	214
§ 5. La condition résolutoire	217
§ 6. L'exclusion du droit de reprise	222
Section 3. Propositions de clauses	224

Rapport et réduction : leurs impacts – parfois inattendus – sur la masse de partage et la composition des lots 227

Isabelle DE STEFANI

Introduction	227
Section 1. Le rapport des donations et legs – Rappel succinct des principes légaux	228
§ 1. Qui doit le rapport ?	228
§ 2. Quelles sont les libéralités rapportables ?	229
§ 3. Le disposant peut-il dispenser du rapport ou l'imposer ?	230
§ 4. Comment rapporte-t-on ?	230
§ 5. Quelle est la valeur à rapporter ?	231
Section 2. Le rapport de dettes – Rappel succinct des principes légaux	233
Section 3. La réduction – Rappel succinct des principes légaux	235
§ 1. Qui peut demander la réduction ?	235
§ 2. Quel est le montant de la quotité disponible ?	236
§ 3. Comment établit-on la masse de calcul du disponible ?	236

§ 4. À quoi sert l'établissement de la masse de calcul du disponible ?	237
§ 5. Comment procède-t-on aux imputations ?	237
§ 6. Comment procède-t-on à la réduction ?	238
Section 4. Cas pratiques	239
§ 1. Donations et legs rapportables	239
A. Le casus	239
B. La liquidation et le partage	240
C. Incidence des variations de valeur – Biens existants	247
D. Incidence des variations de valeur – Biens objets de libéralités consenties par le défunt	248
§ 2. Donations et legs préciputaires	250
A. Le casus	250
B. La liquidation et le partage	251
§ 3. Donations (en avance d'hoirie et préciputaires) et legs universel	257
A. Le casus	257
B. La liquidation et le partage	257
B. Incidence des variations de valeur des biens existants	262
§ 4. Donations (en avance d'hoirie et préciputaire) et rapport de dette	263
A. Le casus	263
B. La liquidation et le partage	263
Conclusions	268

Le partage lésionnaire : quand la substitution de l'action en complément de part à l'action en rescision préjudicie aux héritiers copartageants 269

Frédéric LALIÈRE

Section 1. D'où venons-nous ? <i>Ratio legis</i> de l'(ancienne) action en rescision du partage en cas de lésion de plus du quart	270
Section 2. L'intention initiale du législateur de 2017 : stabiliser le partage transactionnel	271
Section 3. L'amendement n° 44 : substitution de « l'action en complément de part » à l'action en rescision – Stabilisation de tous les partages	273

§ 1. Principe	273
§ 2. Appréciations critiques : quand l'objectif (manqué) de sécurité juridique prévaut sur le principe d'égalité dans le partage	274
Le droit du partage et ses impacts fiscaux	279
André CULOT	
Section 1. Opérations soumises au droit de partage	279
§ 1. Principes applicables	279
A. Généralités	279
B. Base imposable – Cessation de l'indivision	280
C. Base imposable – Continuation de l'indivision	280
§ 2. Partages soumis au droit de vente ordinaire	280
A. Mécanisme de l'article 113 du C. enreg. (Rég. W.)/C. enreg. (Rég. Brux.-Cap.) ou 2.9.1.0.7 du VCF – Tiers acquéreur conventionnel	280
B. Caractère impératif de l'article 113 du C. enreg. (Rég. w.)/C. enreg. (Rég. Brux.-Cap.) ou 2.9.1.0.7 du VCF	281
C. Conditions d'application	281
D. Acquisitions non conventionnelles	282
E. Acquisition conventionnelle – Titre exclusif	282
§ 3. Régime applicable aux époux mariés sous un régime de communauté	283
A. Généralités	283
B. Biens appartenant par indivis à un époux marié sous le régime légal	283
C. Partage suite à un changement de régime matrimonial	284
D. Clause de préciput – Clause de reprise	284
Section 2. Le rapport – Incidences en droits de succession et d'enregistrement	285
§ 1. Généralités	285
§ 2. Incidences en droit fiscal	286
A. Incidences en droits d'enregistrement	286
B. Incidences en droits de succession	286
C. Incidences en droits de succession – Donations de biens meubles effectuées plus de trois ans ou cinq ans (selon la Région et la date de la donation) avant le décès	286

D.	Incidences en droits de succession – Donations de valeurs mobilières effectuées moins de trois ans ou cinq ans (selon la Région et la date de la donation) avant le décès – Application de l’article 7 du C. succ. (Rég. w. et Rég. Brux.-Cap.) ou 2.7.1.0.5 du VCF	287
E.	Incidences en droits de succession – Donations d’immeubles situés en Belgique effectuées moins de trois ans avant le décès – Application de l’article 66bis du C. succ. Rég. w. ou 2.7.3.2.9 du VCF	288
§ 3.	Rapport en nature et non en valeur – Incidences en droit fiscal	288
Section 3.	La réserve – Incidence en droits de succession et d’enregistrement	290
§ 1.	Généralités	290
§ 2.	Principes fondamentaux	290
§ 3.	La réserve – La quotité disponible	292
§ 4.	Application	293
A.	Précisions à donner dans la déclaration de succession, relativement à la réduction	293
B.	Les mentions ne peuvent relater que la situation réelle	294
Conclusion		294
Réduction en nature – Incidence fiscale		295
En cas de réduction d’une donation		295
En cas de réduction d’un legs		295